

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine.** la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs,** au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts,** composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation Bretagne  
BP 70289  
75867 PDC PARIS 18  
02 99 30 62 30  
[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur

### COMMUNE DE SAINT-MAUGAN

14 rue du Morbihan  
35750 Saint-Maugan  
02 48 17 01 77  
[regis.marianne.duvaufferrier@gmail.com](mailto:regis.marianne.duvaufferrier@gmail.com)  
[www.saint-maugan.fr](http://www.saint-maugan.fr)



### ASSOCIATION TRAIT D'UNION

06 74 94 18 36  
[lefeuvre.jeanclaude@wanadoo.fr](mailto:lefeuvre.jeanclaude@wanadoo.fr)

### ► Nos partenaires de la Fondation du patrimoine



► Je donne !

Pour la restauration de la

## Vierge au Rosaire de l'église de Saint-Maugan

Ille-et-Vilaine



Retrouvez tous les projets sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Aidez à restaurer la Vierge du Rosaire de l'église de Saint-Maugan !

### ◆ ◆ LE PROJET

Inscrit au titre des monuments historiques en 2001, la Vierge du Rosaire de l'église de Saint-Maugan est en très mauvais état de conservation. Elle présente un nombre d'altérations évolutives qui deviennent préoccupantes. Il est justifié d'intervenir avant qu'elles ne s'étendent ou causent des dégâts importants. Un nettoyage s'impose pour la toile et la couche picturale avec un dépoussiérage face et revers, un dégrasage et dévernissage, ainsi que la suppression d'anciennes reprises chromatiques. Des interventions sur les marges de la toile, le changement du châssis et la restauration de la couche picturale sont nécessaires. Après sa remise en beauté, la Vierge du Rosaire pourra retrouver son cadre sur son site d'origine. Pour effectuer une telle opération de restauration, la Commune a fait appel à l'entreprise Coréum, pour soutenir un savoir-faire local et méticuleux. Afin de financer ce projet, un appel aux dons a été lancé. La Commune de Saint-Maugan et l'association Trait d'union souhaitent faire appel à la générosité de chacun pour restaurer un patrimoine commun.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Cette grande peinture (219 x 160 cm) a probablement été peinte vers 1640. Elle est entourée d'un sobre encadrement probablement d'origine. Elle se trouve dans la chapelle dite du Rosaire de l'église de Saint-Maugan. Cette chapelle a été bâtie vers 1576 et s'ouvre dans l'église par deux arcades. Cette chapelle était celle des Vauferrier comme en atteste les blasons gravés dans la pierre du mur extérieur sud. Le vitrail du mur sud contient

également le blason de cette famille. On retrouve maintenant appliqué sur le mur ouest de cette chapelle une importante dalle funéraire (250 cm de haut) datant probablement du XIVe siècle. Tout ceci est bien documenté dans un article de 2010 du père Roger Blot responsable du patrimoine religieux d'Ille et Vilaine. Ce Rosaire, probablement commandé par François du Vauferrier, est un des rares Rosaire de Bretagne à ne pas être encore restauré alors que sa valeur picturale est indéniable.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

Ce projet s'inscrit dans une restauration plus large de l'église de Saint-Maugan. A cet effet, environ 9000 € ont été provisionnés par la municipalité en 2022 pour la réfection partielle du toit de l'église. D'autres oeuvres de cette église méritent considération : l'autel en bois peint, deux autres tableaux, le chemin de croix... Avec un tel projet de restauration, la Commune souhaite revitaliser le centre bourg, Saint-Maugan se trouve sur le sentier des trois abbayes en Brocéliande, qui est un circuit de 100 km entre les abbayes de Montfort, Saint-Méen-le-Grand et Paimpont. Ce sentier fait l'objet de randonnées culturelles annuelles. Préservée la beauté de l'église de Saint-Maugan, c'est permettre aux locaux comme aux touristes de s'émerveiller devant l'édifice et la Vierge du Rosaire.

Montant des travaux	18 335 €
Objectif de collecte	12 834 €
Début des travaux	Courant 2023



© Atelier Coréum

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la Vierge du Rosaire de l'église de Saint-Maugan

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/87562](http://www.fondation-patrimoine.org/87562)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**

**Vierge du Rosaire de l'église de Saint-Maugan**

#### Le montant de mon don est de

80 €  100 €  200 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	100 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	34 €	68 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	25 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	40 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre